

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire responsable de l'enquête et
de la médiation,
M. KARIM CHAMI, analyste
Mme RENÉE POLIQUIN, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
PAR ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ S.E.C.**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR

VOLUME 3

Séance tenue le 16 janvier 2014 à 10 h 30
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Salle Aire protégée
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 JANVIER 2014

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR

MOT DE LA COMMISSAIRE 1

SÉANCE DU 16 JANVIER 2014
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR
MOT DE LA COMMISSAIRE

5

PAR LA COMMISSAIRE:

10 On va commencer. D'abord je me présente, je suis Anne-Marie Parent, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement appelé le BAPE, et j'ai été mandatée par le président, monsieur Pierre Baril, à agir comme commissaire responsable dans ce mandat d'enquête et médiation qui s'appelle le Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C.

15 Avant de passer à l'ordre du jour, je vais vous demander d'éteindre ou de mettre en mode avion vos cellulaires pour faciliter le travail de notre sténotypiste.

20 Dans la pochette qui vous a été remise, il y a un ordre du jour que je vous propose. Donc après les présentations d'usage, je vous ferai la lecture du mandat qui a été reçu par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

25 Ensuite, nous aborderons brièvement la Loi sur les commissions d'enquête, le Code de déontologie, la Déclaration des valeurs éthiques. Suivront le déroulement d'une médiation, les principaux objets des requérants, et nous terminerons par l'obtention de votre consentement à la médiation.

30 En passant, je vous invite à poser vos questions au fur et à mesure, donc vous pouvez m'interrompre n'importe quand puis on pourra répondre aux questions.

35 Alors ce matin, je suis accompagnée d'abord de monsieur Karim Chami qui est l'analyste du BAPE, ainsi que de madame Renée Poliquin qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

40 Il y a aussi madame Julie Olivier qui est la conseillère en communication. Notre équipe compte également madame Ginette Otis qui est agente de secrétariat.

Je vous précise que les échanges avec la Commission doivent se faire via monsieur Chami en ce qui concerne le contenu et avec madame Poliquin en ce qui concerne toute la logistique.

Moi personnellement, je vous rencontrerai uniquement au moment des rencontres de travail.

40

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Pardonnez-moi, est-ce qu'on va pouvoir avoir vos coordonnées?

45 **PAR M. KARIM CHAMI:**

Oui, tout à fait.

PAR LA COMMISSAIRE:

50

Alors je vous souligne aussi, bon évidemment, la présence de madame Denise Proulx, sténotypiste. Tout ce qui sera dit ce matin sera donc enregistré et la transcription de nos échanges sera rendue publique à la fin du mandat.

55

Certaines séances seront sténotypées, d'autres seront par moyen de comptes rendus.

Dans l'éventualité où je vous demanderais de déposer un document, veuillez transmettre les documents à madame Poliquin.

60

Alors pour les besoins de la sténotypiste, je vais vous demander de vous identifier un après l'autre, et puis aussi votre poste ou votre rôle dans le dossier.

Alors madame Morel!

65

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Marie-Pierre Morel, chargée de projet au développement chez Boralex. Donc je suis responsable du dossier, j'étais en échange déjà avec madame Poliquin pour le parc éolien de la Côte-de-Beaupré.

70

PAR M. JACQUES PICHETTE:

Jacques Pichette, conseiller spécial à la MRC de La Côte-de-Beaupré et représentant de la société Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C.

75

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Hugues Girardin, vice-président développement Boralex, ainsi que membre du comité de gestion d'Éoliennes Côte-de-Beaupré.

80

PAR M. MICHEL BÉLANGER:

Michel Bélanger, directeur général de la MRC.

85 **PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:**

Pierre-Alexandre Côté, adjoint au directeur général et responsable de l'aménagement du territoire.

90 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bien. Est-ce que parmi vous, vous avez désigné un porte-parole? Est-ce qu'il y a une personne qui sera officiellement le porte-parole du promoteur?

95 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

Officiellement, je vous avoue qu'on n'en avait pas discuté entre nous d'avoir un seul, on est une coentreprise, donc généralement les décisions doivent se prendre dans un mode de consultation.

100

Est-ce qu'on peut vous revenir là-dessus?

PAR LA COMMISSAIRE:

105

Oui, vous pouvez me revenir.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

110

Il s'agirait qu'on s'entende les deux (2) parties ensemble, je voudrais pas prendre les devants et nommer quelqu'un à ce niveau-là sans créer un impair dans notre société.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

115

Le porte-parole devra être présent à toutes les rencontres?

PAR LA COMMISSAIRE:

120

Oui et j'aurais besoin d'un porte-parole, mettons que vous avez des choses à discuter entre vous, je comprends la cosociété, j'aurais besoin qu'il y ait une personne qui représente votre point de vue global.

Donc si vous avez à faire des discussions entre vous, vous les faites, mais vous nous revenez avec un point commun, une opinion commune entre les deux (2).

125 Et il faudrait aussi que cette personne-là soit en mesure de prendre des décisions. Donc si on est en situation de discussion avec les requérants, pour ne pas retarder l'avancement de la médiation, il faudra que cette personne-là puisse prendre des décisions sur place, qu'elle soit en mesure de le faire.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

130 Est-ce que cette personne-là pourrait consulter évidemment le cas échéant avant de prendre une décision?

PAR LA COMMISSAIRE:

135 Oui, on peut prendre un temps d'arrêt puis consulter. Mais on aurait besoin d'une personne qui serait en mesure de prendre les décisions.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

140 D'accord. C'est noté, est-ce qu'on doit vous revenir aujourd'hui ou on peut vous revenir par écrit dans les prochaines vingt-quatre (24) heures par exemple?

PAR LA COMMISSAIRE:

145 Oui, il y a pas de problème. Alors vous transmettez l'information à madame Poliquin.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

150 Parfait.

PAR LA COMMISSAIRE:

155 Donc on peut passer au point numéro 3 qui est le mandat d'enquête et de médiation! Je vais vous faire la lecture de la lettre du ministre. Elle a été envoyée au président du BAPE le 28 novembre dernier, vous en avez une copie dans votre pochette.

160 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat

d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. et ce, à compter du 13 janvier 2014.

165 "Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation.

"Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

170 "Veuillez recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Et c'est signé Yves-François Blanchet.

175 La Loi sur les commissions d'enquête! En tant que commissaire et membre du Bureau, je possède les pouvoirs et l'immunité des commissaires-enquêteurs nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Alors cela me permet donc d'exiger le dépôt de toute information que je jugerai pertinente à nos travaux et d'obliger une personne à se présenter devant moi. Je possède également l'immunité contre d'éventuelles poursuites judiciaires.

180 Alors vous connaissez aussi le processus d'audience publique, vous avez vécu la même chose déjà.

185 Le Code de déontologie! Il est important de mentionner que je me suis engagée à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE, et vous en trouverez d'ailleurs une copie dans votre pochette qui est ici.

Donc notre comportement, notre indépendance, notre neutralité et notre devoir de réserve vous sont assurés par notre Code de déontologie.

190 La Déclaration des valeurs éthiques qui est un autre document que vous avez aussi dans votre pochette. Le Bureau s'est doté d'une Déclaration de valeurs éthiques. Quatre (4) valeurs éthiques guident notre travail, soit le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

195 Jusqu'à date, ça va?

La Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement! Alors vous connaissez la Procédure, vous pourrez vous y référer dans votre pochette, alors on n'aura pas besoin d'aller dans le détail.

200

205 Vous avez déjà transmis un avis de projet au ministre, lequel a émis une directive qui vous indiquait ce que devait contenir l'étude d'impact. Cette étude d'impact a été analysée, a été jugée complète par le ministre, et ce dernier a confié au BAPE un mandat de période d'information et de consultation du dossier par le public durant laquelle les citoyens ont fait des demandes d'audience publique pour qu'il y ait un examen public du dossier.

210 Alors ceci nous amène à la médiation! Après avoir examiné les requêtes qui lui ont été acheminées, le ministre a demandé au président du BAPE de tenir une enquête afin d'explorer les possibilités d'une médiation plutôt que d'aller en audience publique.

Nous tenons aujourd'hui donc notre première rencontre afin de vérifier si vous donnez votre consentement à une médiation.

215 Hier, nous avons rencontré les requérants et ils ont donné leur consentement à participer à une médiation, lequel consentement était conditionnel, et je vous en reparlerai tantôt.

220 La médiation environnementale est un processus de règlement de conflit qui fait appel à la négociation. Donc ce qu'on cherche à faire, c'est de rapprocher les parties, donc dans ce cas-ci vous à titre de promoteur et les requérants, pour tenter à ce que vous arriviez à une entente.

225 Pour que la médiation soit possible, il a fallu vérifier que les requérants ne remettaient pas en question la justification du projet, parce que si ça avait été le cas, vous comprendrez qu'on n'aurait pas pu aller plus loin dans le cas du processus et effectivement, ils ne remettent pas en question la justification du projet.

Par contre, ils souhaitent que certaines modifications soient apportées, et c'est ce qui rend possible le processus de médiation.

230 Aujourd'hui, je vous explique le processus et je dois obtenir votre consentement. Si c'est le cas, qu'on décide d'aller vers la médiation, on fixera alors une première rencontre de travail avec les requérants et si d'autres rencontres étaient nécessaires, on établira notre calendrier en conséquence et en fonction des disponibilités de chacun pour procéder aux échanges.

235 Donc la médiation va se dérouler entre vous et les requérants. Par contre, si je le juge approprié, je vais pouvoir inviter d'autres personnes à nos rencontres, comme par exemple le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs qui pourrait nous apporter des éclaircissements sur un aspect ou un autre.

240 J'ai également signifié au MTQ ainsi qu'à la municipalité de Saint-Ferréol que nous pourrions faire appel à leurs services, le cas échéant.

Je vous rappelle que le médiateur demeure neutre, il ne prend pas parti dans le processus comme tel. J'essaie d'identifier des pistes de solutions avec vous, je vais essayer de les mettre de l'avant, de les discuter.

245 Ma fonction, c'est d'essayer de voir s'il y a moyen que vous en arriviez à une entente avec les requérants, c'est l'objectif ultime; mais je vais aussi m'assurer que les solutions qui sont proposées préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits de tiers.

250 Alors c'est bien important, s'il y a une solution qui va impacter des tiers, il faut qu'on explore cela aujourd'hui.

255 Tout au long du processus, je vais aussi essayer d'aider tous les participants à circonscrire les points, identifier où ça accroche, essayer d'identifier là où il y a des points de convergence, là où il y a des points de divergence, pour s'assurer d'avoir un dialogue constructif dans toutes les réunions que nous allons avoir.

260 Si au cours du processus, je me rends compte que l'entente est impossible, je peux mettre fin à la médiation n'importe quand pendant le processus.

265 À la fin de l'exercice, si vos engagements sont satisfaisants pour les requérants, ces derniers seront invités à retirer leur demande d'audience publique. Parce qu'en fait, ils ont fait une demande d'audience publique. La Commission leur fera alors signer un document dans lequel ils acceptent de retirer leur demande, sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente entre les parties soient respectées.

270 Je ferai rapport au ministre. Ce rapport comprendra les éléments de l'entente, si entente il y a. La décision par contre d'autoriser ou non le projet est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Alors s'il y a entente, les éléments de celle-ci seraient compris dans la recommandation du ministre à ses collègues du Conseil des ministres. Alors c'est similaire à une audience publique.

275 La médiation présente des avantages par rapport à une audience publique, comme vous vous en rendez certainement compte, parce que le décret d'autorisation du projet réfère précisément aux engagements qui sont pris par le promoteur dans le cadre de la médiation, ce que l'audience publique ne fait pas. Il n'y a aucune garantie pour les parties dans le contexte d'une audience publique.

280

En cas d'échec de la médiation, le recours à l'audience publique n'est pas nécessairement acquis, c'est au ministre de décider s'il y aura ou non une audience publique.

285

Alors ça va pour le processus? C'est clair, parfait.

Donc maintenant, les objets principaux des requêtes! J'aimerais préciser qu'il y a eu trois (3) demandes d'audience publique qui ont été adressées au ministre. Le principal objet de leur requête, c'est le transport, donc la circulation, les dérangements qui sont causés par la circulation sur leur qualité de vie.

290

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Est-ce qu'on a un segment de route visé en particulier?

295

PAR LA COMMISSAIRE:

En particulier, non. C'est en général.

300

Les requérants ont accepté une médiation à la condition qu'une route alternative soit mise de l'avant. Alors si vous êtes prêts à accepter cet aspect-là, que la solution sera autour d'une route alternative, on peut poursuivre les discussions au niveau de la médiation.

305

Les requérants ne sont pas intéressés par d'autres mesures de mitigation, ne sont pas intéressés par une compensation financière, ils veulent une route alternative.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

C'est encadrant, c'est très encadrant.

310

PAR M. JACQUES PICHETTE:

C'est clair.

315

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est très clair.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

320

C'est une façon de commencer une médiation avec beaucoup de flexibilité!

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc si vous êtes prêts à discuter avec eux de trajets alternatifs, de positions de trajets alternatifs, on peut poursuivre.

325

Par contre, je dois vous préciser que moi, je défends aussi les tiers, et qu'il ne doit pas y avoir d'impacts sur les tiers. Parce que s'il y a impact sur les tiers, il doit y avoir consultation publique pour que ces tiers-là aient la possibilité...

330

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Donc ce que vous me dites, c'est que si un trajet alternatif impacte d'autres individus, évidemment il faudra consulter ces individus-là.

335

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui.

340

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Est-ce que ça serait dans le cadre de la médiation ou ça serait la responsabilité du promoteur d'aller consulter à l'extérieur du cadre de la médiation?

345

PAR LA COMMISSAIRE:

Ce serait dans le cadre de la médiation.

350

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

OK.

355

PAR LA COMMISSAIRE:

Par contre, si c'est un impact ou des impacts qui vont toucher beaucoup de monde et que c'est un processus qui va prendre, je sais pas, un an à faire, là, ça se fait pas dans le cadre de la médiation.

360

Alors moi, je vais devoir mentionner au ministre que vous êtes ouverts à la médiation, mais que le processus pour en arriver au résultat final est plus long, puisqu'il y a des tiers qui sont impactés et on va devoir consulter ces tiers.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Est-ce que la demande vise à obtenir un chemin de contournement pour la réalisation du projet SB-5?

365

PAR LA COMMISSAIRE:

Voulez-vous répéter votre question?

370

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Leur demande est d'obtenir le chemin et que le chemin soit utilisé pour le transport de SB-5, si je comprends bien? SB-5, on va l'appeler par le parc éolien de la Côte-de-Beaupré. Le projet est né sous ce nom-là, mais a été rebaptisé par la suite.

375

PAR LA COMMISSAIRE:

Alors si je comprends bien, vous voulez faire une distinction entre Beaupré-4, disons les inconvénients qui sont créés par Beaupré-4 et les inconvénients qui seraient créés par la Côte-de-Beaupré?

380

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Bien, j'essaie de comprendre leur condition.

385

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est au complet, tout. Ils nous ont fait savoir qu'ils sont exaspérés, que ça dure depuis très longtemps, qu'ils ne pensaient jamais que ça se rendrait à ce point-là.

390

Ils craignent que ce soit pas juste Côte-de-Beaupré, mais qu'il y ait d'autres étapes après; d'ailleurs, c'est quelque chose que j'aimerais vérifier auprès de vous.

Est-ce que vous avez dans vos plans futurs une autre phase après Côte-de-Beaupré?

395

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Nous travaillons sur le développement d'autres projets dans cette région-là. Nous n'avons pas de contrat et nous n'avons pas d'entente, nous n'avons pas de permis non plus pour la réalisation d'autres projets, mais nous avons dans nos cartons pour le futur d'autres projets,

400

effectivement, qui sont publics, ceci dit. Il y a des choses qui ont circulé à travers les médias, il y a des choses qui se discutent, oui.

405 C'était là ma question d'ailleurs, est-ce qu'on me demande un chemin pour le futur, est-ce qu'on me demande un chemin aujourd'hui! C'est une grosse question du quand.

410 Évidemment, la mise en place d'un chemin de contournement n'est pas quelque chose qui se fait du jour au lendemain. Et comme vous le mentionniez un petit peu plus tôt, la mise en place de ce genre de chose là nécessite plusieurs étapes préalables, des études manifestement, des études environnementales, des études d'impact, l'acquisition foncière et évidemment, je veux bien discuter, mais il faut rester aussi dans le domaine de ce qui est réaliste de faire dans les temps impartis.

415 C'est ce que j'essayais de comprendre. J'essaie de comprendre la condition des parties, est-ce qu'elle vise à demander un chemin – mais je comprends de votre réponse qu'on vient même rétroactivement à SB-4?

PAR LA COMMISSAIRE:

420 Ils ne veulent plus subir les inconvénients.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

425 Est-ce qu'à ce moment-là – puis je reviens à ma question de tout à l'heure, parce que ça va définir un peu, je pense, la position qu'on pourrait prendre!

430 Le tronçon qui est visé, puis vous avez étudié le dossier, donc vous connaissez très bien le chemin d'accès, est-ce que c'est un tronçon spécifique ou c'est à partir de la 138 jusqu'au parc éolien?

La requête autour du chemin de contournement se situe où exactement?

PAR LA COMMISSAIRE:

435 Ça inclut, vous parlez du rang Saint-Antoine, oui, ça inclut le rang Saint-Antoine, mais aussi l'avenue Royale.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

440 Celle qui est à Saint-Ferréol ou celle à Saint-Tite-des-Caps?

PAR M. KARIM CHAMI:

Saint-Ferréol, du côté de Saint-Ferréol.

445 Au fond, ce qu'il faut comprendre, c'est que leurs requêtes dépassent largement le cadre du rang Saint-Antoine. Donc c'est des résidents qui disent subir des nuisances mais au-delà du simple rang Saint-Antoine.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

450 Donc le chemin de contournement qu'on nous demande, c'est un chemin de contournement global?

PAR LA COMMISSAIRE:

455 Bien, on peut le préciser, d'ailleurs ils ont précisé qu'ils voudraient que ce soit via la 138 ou la 175.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

460 OK.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

465 C'est précis. Et ça fait partie de la condition également?

PAR LA COMMISSAIRE:

470 Oui. Bien, disons que si vous arriviez avec une autre solution, je ne crois pas que ce serait accepté.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

475 Dites-moi, à ce moment-là, la médiation porterait concrètement sur quoi?

PAR LA COMMISSAIRE:

Des chemins alternatifs.

480 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Donc la signature d'une entente, ce serait un accord sur un chemin, mais la totalité des ententes foncières n'aurait pas à être signée lors de la médiation? Ou il faudrait que tout ça soit bouclé pendant la médiation?

485 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Je peux pas présumer du retrait de leur requête sur une position théorique. Ils vont peut-être dire on veut voir où est-ce que c'est que ça passe.

490 À ce moment-là, c'est sûr qu'on peut pas conclure la médiation. C'est un cas assez exceptionnel, je dois vous dire, c'est assez particulier.

495 On devra mentionner au ministre que, mettons que vous proposez quelque chose, puis ça l'a un impact sur des tiers, parce que dans le fond, ça se peut que ceci implique des étapes et qu'il y aura nécessité d'un certain délai, et on verra ce que le ministre décidera à ce moment-là.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

500 Et à ce moment-là, je comprends bien que s'il y a un chemin alternatif qui est discuté, on devra par exemple mettre nos cartes sur la table, identifier les lots qui pourraient être touchés par le nouveau chemin d'accès, et les propriétaires des lots seraient appelés à la table de médiation avant même d'être contactés pour une entente foncière, donc serait appelés à donner leur opinion sur le nouveau chemin de contournement?

505 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui.

510 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

515 Est-ce que généralement, cette procédure, bien, je dis généralement, mais je crois comprendre que c'est jamais arrivé, je vais vous demander votre opinion au lieu de l'expérience vécue, donc il y aurait les requérants, il y aurait le promoteur assis autour de la table et les nouveaux...

PAR LA COMMISSAIRE:

Les tiers. Les tiers ont droit à donner leur opinion sur ce qui les touche.

520 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Puisqu'on demande par la 175 ou la 138, on reste dans la MRC de La Côte-de-Beaupré mais on change de municipalité, et si on va dans la 175, si je me trompe pas, on change de MRC même, on tombe dans la Jacques-Cartier?

525 **PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Il y en a une partie dans la Jacques-Cartier puis une partie sur la Côte-de-Beaupré.

530 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Donc à ce moment-là, est-ce que le municipal serait amené aussi à être à la table de médiation?

535 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, si ça touche. Tous les tiers impactés seraient, oui, devront être consultés.

540 **PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Si on parle de la 175, madame, à ce moment-là, ce serait le ministère des Transports qui serait amené à la table.

545 **PAR LA COMMISSAIRE:**

On a déjà avisé le ministère des Transports qu'il pourrait être appelé à être personne-ressource.

550 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

Est-ce que je comprends que leur condition épouse donc une entente ferme de notre part sur la réalisation d'un tracé particulier préentendu, c'est ce que je comprends?

555 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Votre consentement à la médiation, étant donné leur demande, la demande de leurs requêtes, doit inclure que vous acceptez de faire un chemin alternatif.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

560

OK. Bien, vous avez apporté quelques précisions supplémentaires un peu plus tôt, notamment sur le chemin alternatif qui doit passer par la 138 ou la 175, est-ce que ça fait également partie des conditions ou si ça fait partie des choses sur lesquelles il y a possibilité de discussions?

565

Si nous avons par exemple une solution par la route, j'ai pas d'exemple, mais si nous avons un scénario...

PAR M. KARIM CHAMI:

570

Ils ont exclu la 360, c'est clair, en disant accès par la 138 ou la 175.

Ils disaient même que les propositions qui ont été considérées dans le passé n'étaient à leurs yeux plus viables aujourd'hui. Donc c'est clair.

575

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Est-ce que je peux demander, je dois vous avouer qu'on est un peu surpris!

580

PAR LA COMMISSAIRE:

Vous vous attendiez à quoi?

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

585

On s'attendait à discuter.

PAR LA COMMISSAIRE:

590

Sur les mesures de mitigation?

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

595

Sur l'ensemble du dossier. On pensait que cette portion-là ferait partie des discussions, oui, mais de partir en imposant – vous savez, si on doit s'entendre et s'engager à réaliser un chemin dans les trente (30) prochains jours, sur un territoire sur lequel je ne détiens pas les droits fonciers, je vous écoute aujourd'hui, puis je vois pas comment je pourrais, avec toute la bonne volonté du

monde, signer des ententes foncières puis obtenir des permis qui permettraient de m'engager de façon ferme à faire ce genre de chose là.

600

Je vois le fardeau de ce que l'on demande, puis je regarde d'un autre côté la réalité de ce qui est possible de faire dans les délais impartis. On a quoi, on a trente (30) jours pour discuter? Ça m'apparaît difficile à tout le moins de livrer ça en si peu de temps.

605

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est sûr qu'il y aura des études de capacité portante, etc., ce qui est foncier, possiblement un pont...

610

PAR M. MICHEL BÉLANGER:

Probablement un pont, assurément, il y a une rivière à traverser!

615

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Je pense pas qu'assécher la rivière fasse partie de notre mandat.

620

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est ça, il y a assurément des éléments qui vont plus loin que juste dire oui, on va mettre un chemin alternatif.

625

Mais je pense qu'il faut commencer par des lignes, des propositions de lignes et après ça, on vérifie la possibilité, la faisabilité de ces tracés-là.

Alors je pense qu'il faut commencer par des propositions de lignes.

630

Alors si vous arriviez à une rencontre de travail avec deux (2) ou trois (3) tracés sur une carte qu'on soumet aux requérants, et vous voyez leur objection ou leur accord pour un tracé ou l'autre, après ça vous pouvez passer à une prochaine étape et vérifier la faisabilité du tracé.

635

Il se pourrait que ce soit faisable, mais il se pourrait très bien aussi que même si ça fait l'affaire des requérants, que sur le plan technique ou le plan temps ou le plan physique, géographique, que ce soit pas faisable.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

640 Justement au niveau de la question du temps, vu que leur requête vise le début d'une construction possible en 2014, donc dès le début du parc éolien de la Côte-de-Beaupré, il faudrait qu'il y ait un chemin de contournement, leur requête fait état de ça?

PAR LA COMMISSAIRE:

645 Ils n'ont pas précisé, eux, de facteur temps.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Ah, j'avais cru comprendre qu'on l'exigeait même pour le début de 2014.

650 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bien écoutez, ce qu'ils ont dit, c'est qu'on n'est plus capable! On n'est plus capable, notre santé est en cause, on se fait réveiller à quatre heures (4 h) le matin, bon, peut-être que vous nous diriez que c'est pas quatre heures (4 h), c'est cinq heures (5 h), mais en tout cas, moi, je vous dis ce qu'ils nous ont dit, qu'on travaille les samedis et les dimanches.

655 Ils ont jamais de répit, c'est sans arrêt. Ils sont pas capables de sortir de leur entrée. Ils sont obligés de vivre avec les fenêtres fermées l'été.

660 Ils nous ont fait état de tous les inconvénients que ça amène, et ils ont aussi mentionné que quand ça a débuté, 2 et 3, ils réalisaient pas trop qu'est-ce que ça impliquait.

665 Et là, ils se rendent compte que ça finit jamais et ils se rendent compte aussi que ça finira pas en 2015, que ça va aller plus loin. Puis là, ils comptent le nombre d'années, ils disent que dans leur vie, ça représente un beau pourcentage de leur vie et ils ne sont pas prêts à continuer à subir.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

670 Est-ce qu'il y a possibilité pour nous de surseoir à notre décision, parce que c'est quand même une condition, je vous avouerais, qu'on s'attendait pas.

675 Encore une fois, je vous ramène dans le contexte que nous sommes une coentreprise. Est-ce que c'est possible pour nous de prendre vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures pour réfléchir à tout ça?

PAR LA COMMISSAIRE:

Absolument.

680 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

On avait réfléchi à plusieurs scénarios, celui-là on l'avait pas vu, et vous revenir dans les plus brefs délais.

685 En tout cas, je sais pas...

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

690 C'est ce que j'allais proposer tout à l'heure quand j'ai commencé. Moi, c'est ce que je propose, parce qu'effectivement, ce sont des scénarios, c'est un scénario qu'on n'avait pas imaginé, une condition comme celle-là, je pense qu'on a besoin de réfléchir ensemble et d'avoir aussi tout le monde autour de la table.

695 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

Oui, on a besoin de revoir.

PAR LA COMMISSAIRE:

700 Oui monsieur Côté, vous avez quelque chose?

PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:

705 Vous avez mentionné que le principal objet de la médiation, c'est le transport, est-ce qu'il y en a d'autres?

PAR LA COMMISSAIRE:

710 Non.

PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:

Donc c'est le seul?

715 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui. Et les inconvénients.

720 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

Mais vous avez parlé de trois (3) points!

PAR LA COMMISSAIRE:

725 Trois (3) requérants.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

730 Trois (3) requérants, excusez-moi. Est-ce qu'on peut connaître la position géographique à peu près où ils sont, les trois (3) requérants, pour nous donner une idée des problématiques de route?

PAR LA COMMISSAIRE:

735 Non. Généralement, à la réunion préparatoire, on vous donne les objets des requêtes, on vous dit combien qu'il y en a, et si vous décidez de procéder, là vous allez savoir qui sont les requérants.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

740 Une région ou une route, est-ce qu'on a des requérants, par exemple, sur l'avenue Royale, par exemple?

PAR LA COMMISSAIRE:

745 Ça, je préfère pas donner leur adresse, mais c'est pas juste sur le rang Saint-Antoine.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

750 OK. Et les trois (3) requêtes, vous me direz si vous pouvez aller jusque-là, les trois (3) requêtes sont des individus, ce n'est pas nécessairement des regroupements?

PAR LA COMMISSAIRE:

755 Ce sont des individus, c'est une bonne question. Oui, il y en a qui se présentent comme
représentants d'un regroupement, oui.

PAR M. JACQUES PICHETTE:

760 Ce qui veut dire que les demandeurs ont pas nuancé à savoir, s'il y a un futur projet, comme
vous avez questionné tout à l'heure, si pour une raison ou pour une autre – parce que là, on est
dans le cadre d'une médiation qui porte sur un dossier spécifique qui est celui du projet
765 communautaire, on sait que c'est un petit parc éolien d'une dizaine d'éoliennes, mais naturellement
que comme l'a souligné monsieur Girardin, il y a d'autres projets qui peuvent être avancés, mais il
faut les gagner en appel d'offres, etc. Il y a tout un processus.

Est-ce qu'ils ont montré une ouverture que s'il y en avait pas d'autres, ils seraient capables
de vivre avec la situation actuelle?

770 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Non. Ils étaient très fermes en ce qui concerne leur position. Ils nous ont dit, et ça, vous
pourriez le confirmer, que vous sembliez ouverts à une route alternative lors de la dernière
rencontre du comité de suivi.

775

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Le comité des riverains.

780 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

Ce que je trouve un petit peu dommage, c'est que ça aurait été intéressant de partir avec la
prémisse – comme elle est un peu imposée là maintenant, évidemment ça lance pas la discussion
sur une base de discussion d'essayer de comprendre, peut-être qu'on aurait pu, le quand, il y a des
785 enjeux de quand beaucoup à l'intérieur de tout ça.

Je vous expliquais un peu pourquoi un petit peu plus tôt, d'ailleurs je pense que dans
l'impossible, nul n'est tenu. Construire une route au Québec, ça nécessite, comme je le répétais
un peu plus tôt, ça nécessite des permis, ça nécessite des autorisations, ça nécessite des études,
790 et j'ai un peu de mal à comprendre, j'ai l'impression qu'on est en train de nous exiger une route à
très très court terme dans un mode où je pense que personne autour de la table ici peut dire, je
vais me lever et faire une route.

795 Vous connaissez juste les enjeux environnementaux, mais il y a également les enjeux fonciers.

On n'a pas la chance d'être propriétaire du territoire, nous ne sommes que des locataires, et on doit, peu importe le tracé, dans tous les cas de figures, il y a des enjeux fonciers importants.

PAR LA COMMISSAIRE:

800 Possiblement, et s'il y a un engagement ferme qu'à telle date il y a une route, diraient-ils, vous pouvez continuer à circuler tant que cette date-là n'est pas arrivée, là, ce sont quand même des personnes raisonnables, je pense qu'ils comprennent qu'une route, ça se construit pas comme ça.

805 Parce que c'est sûr qu'il va falloir que vous expliquiez les délais puis le processus aussi qui est nécessaire pour en arriver à la construction d'une route et d'un pont s'il y a lieu.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

810 Un pont majeur.

PAR LA COMMISSAIRE:

815 Même si on arrive par la 175?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

820 Il y en aura certainement un, mais peut-être pas de la même envergure.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Bien là, c'est complètement une étude de transport.

PAR M. JACQUES PICHETTE:

825 Il va falloir traverser la rivière Montmorency encore, puis peut-être la rivière des Neiges. Il y a peut-être deux (2) ponts à construire à ce moment-là.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

830 Il faut comprendre qu'on transporte des équipements relativement volumineux.

PAR LA COMMISSAIRE:

835 Oui c'est ça.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

840 J'ai une autre question. Est-ce que la requête vise le transport lourd, donc le transport des composantes, ou le transport des travailleurs seulement ou est-ce que ce sont les deux (2) types de transport?

PAR LA COMMISSAIRE:

845 Les deux (2).

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

850 Donc on parle d'un pont pour une capacité majeure. Donc on serait pas prêt à accepter une solution duquel on diviserait le trafic en deux (2), là où on pourrait passer les camions?

PAR LA COMMISSAIRE:

855 Bien ça, ce serait quelque chose qui peut-être pourrait être proposé; mais ce serait peut-être quelque chose dans le contexte de la médiation!

Parce que c'est sûr que dans le contexte d'une médiation, chaque partie met de l'eau dans son vin.

860 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

J'ai l'impression qu'on a mis pas mal d'eau en partant! J'ai l'impression qu'on nous a donné un verre d'eau.

865 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

870 Mais c'est intéressant ce que vous dites là. Est-ce qu'en tant que promoteur, parce qu'en fait, on propose de se retirer puis de réfléchir un peu à tout ça, en acquiesçant à une médiation et donc à un chemin de contournement, j'imagine qu'on peut revenir avec – j'utiliserai pas un terme qui est peut-être intéressant – mais qu'on pourrait revenir avec une contre-offre, en ce sens qu'on peut dire oui, on acquiesce, on va dans tel sens, mais il y a telle et telle contrainte et on devra en discuter autour de la table.

On pourrait commencer comme ça une médiation?

875 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bien, à la première rencontre de médiation, mettons que vous acceptez d'aller en médiation, à la première rencontre de médiation, vous pouvez dire on travaille, oui, on va trouver ensemble une solution de route alternative, et bon, voici les possibilités.

880

Alors une des possibilités, ce serait qu'une partie de la circulation passe par là, puis l'autre partie passe par là ou vice versa. Je pense que ça pourrait être recevable de la part des requérants, mais je présume.

885 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Parce que c'est beaucoup d'intrants quand même dans une décision comme celle-ci par rapport à un chemin de contournement, il y a beaucoup de questions qui restent en suspens. En n'ayant pas les requérants devant nous, c'est difficile à préciser la sensibilité par rapport à certains éléments comme on discute là, le type de transport, les tronçons à éviter.

890

C'est difficile pour nous sans avoir les requérants devant nous, il y a beaucoup de questions. J'imagine que si on approuve une médiation, on pourrait quand même, à la première rencontre, préciser quand même où on peut aller avec l'entente au niveau du chemin de contournement?

895

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Ou même, est-ce qu'on pourrait pas un peu utiliser, je comprends qu'ils acceptent de façon conditionnelle, est-ce qu'on pourrait préciser les conditions avant d'entrer en négociations et leur dire, bien, on est prêt nous aussi à regarder par exemple tel scénario, mais les dates, les mois, des années...

900

PAR LA COMMISSAIRE:

Mais ça, ça fait partie de la médiation. Ça, on est rendu dans les discussions, ce qui est rattaché à la médiation comme telle.

905

Parce qu'il faut pas oublier que déjà dans leur demande de requête, ils avaient précisé qu'ils accepteraient la médiation à condition que, donc le ministre a donné la médiation...

910

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Cette condition-là est connue.

915 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Elle est connue du ministre.

920 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

Je comprends. On voudrait une pause.

PAR LA COMMISSAIRE:

925 Est-ce que vous voulez prendre une pause, en discuter maintenant puis revenir à ce que oui ou non il y a une médiation ou bien donc, vous pensez...

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

930 Ah non, on peut pas, aujourd'hui, on pourra pas, je vois pas comment on pourrait vous répondre aujourd'hui. C'est quand même important comme changement dans l'enjeu, donc nous, on doit réfléchir à tout ça.

935 Je vous demanderais probablement, on est jeudi, peut-être un retour lundi en milieu de journée, est-ce que ça vous semble raisonnable?

PAR LA COMMISSAIRE:

940 Lundi midi, on irait pour lundi midi.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

945 Puis si on peut vous répondre plus tôt, évidemment on va le faire. Mais comme on est déjà...

PAR M. MICHEL BÉLANGER:

Il faut faire le tour à la MRC, il faut consulter.

950 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

De notre côté, il faut réfléchir comme il faut à tout ça. Il faut s'assurer que si on s'embarque – on veut pas évidemment embarquer dans un processus de médiation si on n'a pas de chance d'arriver! Et le fait, si jamais on décidait de dire on ne veut pas aller en médiation, ça voudra pas
955 nécessairement dire qu'on est contre le chemin, mais ça veut peut-être dire que bon, peut-être que c'est un peu contraignant comme début de discussion.

PAR LA COMMISSAIRE:

960 Oui, c'est ça. Alors si vous décidez de ne pas aller en médiation, on remet ça au ministre, et c'est lui qui va décider, soit que leur demande est frivole, d'une part, ou bien donc, c'est objet à une audience publique et on va en audience publique.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

965 Parce que si je comprends bien leur condition, une fois qu'on a dit oui, il n'y a plus beaucoup de médiation? On signe un protocole d'entente qui dit qu'on fait un chemin.

PAR LA COMMISSAIRE:

970 Bien, c'est sur la position du chemin.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

975 Et quand.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

980 Et les délais.

PAR LA COMMISSAIRE:

Les délais, oui.

985 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

Bien, sur la position du chemin! On s'entend que si je leur enlève les transports, puis que je nuis pas à personne d'autre, je vois pas en quoi les requérants seraient – une obligation de résultat, là?

990 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, mais il y a des tiers.

995 **PAR M. HUGUES GIRARDIN:**

Oui, oui, mais c'est plus les mêmes.

PAR LA COMMISSAIRE:

1000 Mais il faut les inclure.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1005 Je comprends. Mais en ce qui a trait à ces requérants-là, la médiation donc se fera avec d'autres requérants qu'on aura créés nous-mêmes.

PAR LA COMMISSAIRE:

1010 Qui seront parties prenantes.

Moi, j'ai pas de parti pris là-dedans, j'ai pas d'intérêt.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1015 Vous êtes pas propriétaire foncier.

PAR LA COMMISSAIRE:

1020 Pour moi, que la médiation fonctionne ou fonctionne pas, qu'on aille vers une audience ou pas, pour moi, c'est indifférent pour moi. J'ai pas d'obligation de résultat.

On essaie de répondre à la demande du ministre. Il va falloir trouver une solution quelque part dans le temps, il va falloir trouver une solution si vous voulez progresser.

1025 C'est de regarder les alternatives pour en arriver à cela, donc vous, qu'est-ce que ça implique. Je comprends qu'il y a des partenaires, vous devez regarder les différentes options, mais il faut que vous soyez conséquents avec l'objectif qui est visé.

1030 Il faut que vous soyez conscients aussi qu'est-ce que ça implique, les résultats de votre décision, soit d'aller en médiation ou pas.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1035 C'est effectivement ce qu'on doit peser.

PAR LA COMMISSAIRE:

1040 Si vous avez des questions, on peut continuer à en parler un peu en ce qui concerne les étapes.

PAR M. JACQUES PICHETTE:

1045 Est-ce que nous aussi, on pourrait mettre des conditions pour poursuivre? Dans le sens que, regardez, on a parlé tout à l'heure, c'est un petit projet, c'est un projet communautaire d'une dizaine d'éoliennes, l'impact va être beaucoup moindre qu'il aurait pu être, mais construire un nouveau chemin, puis avec toute la procédure, puis l'imputer strictement à un projet communautaire, là, c'est de signer un engagement pour construire un chemin qui, en fin de compte, va répondre beaucoup plus à un futur projet dont on ignore si on va l'obtenir ou pas dans le cadre d'un nouvel appel d'offres.

1050 C'est tout un enjeu, là!

PAR LA COMMISSAIRE:

1055 Oui, mais dans ce cas-là, ce que j'interprète par rapport à ce que vous dites, c'est que vous n'acceptez pas la médiation sur la base de ce que les requérants demandent.

PAR M. JACQUES PICHETTE:

1060 Non, j'essaie de voir si eux autres pourraient avoir une ouverture. Parce que ce qu'on a compris dans le passé, suite à ce qu'ils nous ont informés, c'était que c'est l'impact beaucoup plus sur le futur que sur l'actuel.

1065 Mais là aujourd'hui, c'est un autre message qu'on reçoit.

PAR M. KARIM CHAMI:

Je pense que ce qu'on a compris, nous, on a perçu un signal de: On veut que ça s'arrête le plus rapidement possible!

1070

Maintenant, hier, je pense pas qu'il y ait eu des dates qui soient tombées sur la table, mais vraiment, c'est l'exaspération relativement à ces nuisances-là et que cette situation prenne fin.

Et leur seule solution envisageable, c'est ce chemin alternatif.

1075

PAR LA COMMISSAIRE:

On leur a demandé, si vous receviez des propositions sur d'autres mesures de mitigation, si on vous proposait des compensations financières plus élevées, est-ce que vous le considéreriez, et la réponse a été non.

1080

Ils ont dit, tout a été essayé, les dérangements se poursuivent, ça continue, on n'est plus capable.

1085

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Quand on dit les dérangements se poursuivent, c'est basé sur une réflexion de l'année dernière, si je comprends?

1090

PAR LA COMMISSAIRE:

Sur leurs expériences vécues.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1095

OK.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Ce que je peux amener simplement à la procédure, juste une question au niveau des comptes rendus puis la sténo.

1100

S'il y a médiation, est-ce que tout le long de la médiation, ce sont des comptes rendus, est-ce que tout le long, c'est de la sténo? Qui est-ce qui décide, comment ça se passe en fait?

1105

PAR LA COMMISSAIRE:

1110 Aujourd'hui, la sténotypiste est présente parce que quand on fait un accord de médiation, quand vous donnez votre consentement, il faut que ce soit officiel.

Alors si c'est pas via la sténotypiste, il faut que ce soit une lettre que vous nous envoyez. Comme là, vous nous demandez un délai, quand vous allez nous donner votre réponse, il va falloir que ce soit un document écrit signé par une personne en autorisation de signer le document.

1115 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Et donc pendant la médiation, ce que je comprends, s'il y a pas de nature à engagement formel, donc peut-être au moment où on décide qu'on signe une entente, la sténo revient, mais entre les deux (2), c'est le compte rendu?

1120 **PAR LA COMMISSAIRE:**

1125 C'est les comptes rendus qui sont rédigés par nous. Et ces comptes rendus là, à la fin de la médiation, lorsqu'il y a entente, et que les requérants font le retrait de leur requête, là, c'est placé sur le site du BAPE et ça devient un document public.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1130 Donc ce n'est pas public avant la fin de la médiation?

PAR LA COMMISSAIRE:

Exactement.

1135 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

OK. Et est-ce que nous, on a accès à ces comptes rendus là? Est-ce que les requérants, est-ce que tout le monde a accès à ces comptes rendus là avant qu'ils soient rendus publics?

1140 Est-ce qu'on peut se faire une base de données, est-ce qu'on peut avoir l'historique de toute la médiation nous-mêmes avec les comptes rendus, avant même que ce soit rendu public, pendant nos séances de travail?

PAR LA COMMISSAIRE:

1145

Nous, on les rend publics à la fin.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1150

Donc même pas aux requérants ni au promoteur?

PAR LA COMMISSAIRE:

1155

À la fin.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1160

Est-ce que, si jamais on avait ces discussions-là, je comprends qu'une bonne portion de ceux-là porteraient sur un ou des tracés de chemins alternatifs, est-ce que ces chemins et tracés alternatifs là seraient rendus publics?

PAR LA COMMISSAIRE:

1165

Pendant ou après?

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Un des deux (2).

1170

PAR LA COMMISSAIRE:

Pendant, non.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1175

Et après, est-ce que je pourrais demander que ces documents-là soient gardés sous scellés, compte tenu qu'évidemment, si je décide de faire un chemin, je désignerai pas les titres fonciers, vous comprendrez que je viens de créer une spéculation foncière.

1180

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Mais ils auront été appelés à la table de médiation, les nouveaux?

PAR M. MICHEL BÉLANGER:

1185

Ils doivent être consultés, les tiers qui sont propriétaires seront tous consultés?

PAR LA COMMISSAIRE:

1190

Absolument, il faut qu'ils soient consultés, oui.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1195

Mais pas nécessairement négociés.

PAR LA COMMISSAIRE:

1200

Non. C'est une bonne question! On pourrait garder le tracé, c'est-à-dire les tiers seraient au courant, ça va sortir, parce que les tiers seraient au courant, les requérants seraient au courant.

1205

Mais on pourrait dire dans l'entente, quand il y aura le retrait final, que c'est à la base des engagements du promoteur; et vous, vos engagements qui seraient par écrit, vous auriez dans vos engagements: on s'engage à construire un chemin alternatif qui éviterait de passer à tel endroit, tel endroit et tel endroit ou devant tel endroit, tel endroit, via telle route, sans qu'on ait une carte. Oui, j'accepterais ça.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1210

Je comprends que pour qu'il y ait entente, les trois (3) requérants devront signer cette entente?

PAR LA COMMISSAIRE:

1215

Oui.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

OK.

1220

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Les trois (3) requérants dont un d'entre eux est un mandataire d'un groupe, si je comprends bien?

PAR LA COMMISSAIRE:

1225

Oui.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1230

Donc lui devrait se retourner vers son groupe et probablement obtenir l'autorisation de son groupe?

PAR LA COMMISSAIRE:

1235

Oui. Moi, hier – parce que ça aurait pu être qu'un des requérants dise, je veux aller en médiation, puis l'autre dise, je n'accepte pas, mais c'était unanime.

1240

Alors je présume que ce sera unanime aussi jusqu'à la fin. Mais il se pourrait qu'un des requérants, ça fasse son affaire, puis que les deux (2) autres, ça fasse pas leur affaire; à ce moment-là...

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1245

Ma crainte est peut-être plus au niveau de celui qui représente un groupe. Comment est-ce qu'il va obtenir le consentement de son groupe?

PAR M. KARIM CHAMI:

1250

Entre nos rencontres, bien évidemment, cette personne est susceptible d'aller discuter avec son groupe et revenir à la prochaine rencontre.

1255

Quand on a engagé la médiation, effectivement, comme vous aussi vous avez la latitude de vous en retourner vers certaines personnes de votre côté, eux peuvent le faire aussi et revenir avec.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1260

De notre côté, par contre, on est capable de s'engager, parce qu'on est une entité formelle qui existe avec, je peux vous obtenir une résolution, mais un individu qui représente un groupe qui est formé de façon X ou Y ou Z, je vous avoue que j'essaie de deviner un peu, c'est sûr que c'est peut-être un petit peu plus délicat.

PAR M. KARIM CHAMI:

1265 Mais ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a toujours un délai entre les deux (2) rencontres où la personne peut dire, je peux vous revenir une fois que j'ai consulté.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1270 Peut rencontrer son groupe.

PAR M. MICHEL BÉLANGER:

1275 S'il arrivait en fin de processus ou sur les trois (3) requérants, il y en a deux (2) en accord et un en désaccord, est-ce que ça finit comme ça et c'est laissé à la discrétion du ministre?

PAR LA COMMISSAIRE:

1280 Oui.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1285 Donc il y aurait à ce moment-là deux (2) requêtes de retirées et une qui demeurerait, et le ministre devrait statuer si on va en audience publique.

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1290 Bon, j'ai pas d'autres questions.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1295 Moi non plus. Ça fait le tour.

PAR M. JACQUES PICHETTE:

1300 Ça va.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Ça termine pour moi.

1305

PAR LA COMMISSAIRE:

Alors soyez bien confortables si jamais vous avez d'autres questions en ce qui concerne le contenu, vous pouvez parler avec monsieur Chami. Pour tout ce qui est logistique, avec madame Poliquin.

1310

Puis moi, bien, je vous remercie beaucoup de vous être déplacés. On a fait une étape. Il faut pas oublier aussi que la médiation, c'est des petits pas. On fait un pas, on fait un autre pas, on fait un autre pas, ça se pourrait qu'on fasse trois-quatre (3-4) pas, puis qu'après ça, ça bloque, on le sait pas.

1315

Alors il faut se donner toutes les chances possibles.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1320

Est-ce que je peux me permettre juste de clarifier! Donc on a jusqu'à lundi midi pour donner notre position. La position se fait par écrit, consentement écrit à madame Poliquin?

PAR LA COMMISSAIRE:

1325

Oui, tout à fait.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1330

Parfait. Donc j'imagine qu'au départ, une copie courriel peut faire avec un original qui suit par la poste?

PAR LA COMMISSAIRE:

1335

Oui.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1340

Parfait.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Et advenant un oui, on s'est engagé à fournir le responsable de notre équipe, un porte-parole.

1345

PAR LA COMMISSAIRE:

Vous pouvez tous être là, mais en fait, c'est pour éviter que vous disiez quelque chose, puis que votre partenaire dise d'autre chose, puis nous, on fait affaire avec un promoteur.

1350

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

C'est comme une audience.

1355

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Je comprends le souci de clarté. Faites-vous la même chose de l'autre côté?

PAR LA COMMISSAIRE:

1360

Oui. Bien, les trois (3) requérants, non, les trois (3) requérants sont individuellement, mais comme je vous ai dit, ils ont présenté une position unanime. Mais on a trois (3) requérants.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1365

J'étire, excusez-moi, j'étire la rencontre! Je viens d'avoir une question.

Si on acquiesce à la médiation, est-ce que les rencontres auront toujours lieu au BAPE?

1370

PAR LA COMMISSAIRE:

Non. Si vous acquiescez à la médiation, les rencontres vont avoir lieu à Saint-Ferréol, dans le coin, on va trouver un local.

1375

Nous les avons rencontrés là-bas hier.

PAR M. JACQUES PICHETTE:

Excusez, les rencontres vont se faire dans le jour ou en soirée?

1380

PAR LA COMMISSAIRE:

Dans le jour. À moins qu'il y ait des gros empêchements.

1385 On vous avise d'avance, puis le rythme des rencontres, si ça va bien, on peut faire des rencontres à tous les deux (2) jours. Si vous avez besoin de délai pour faire du travail sur un scénario, puis vous dites, il faut qu'on fasse tracer un plan ou on a quelques vérifications à faire, vous pouvez nous demander une semaine.

1390 Alors on organise ça en fonction de vos besoins. Les requérants n'auront pas de délai qu'ils vont demander.

1395 Mais en ce qui vous concerne, je peux comprendre qu'il y en aurait, parce que vous avez des choses à vérifier. Vous allez avoir des personnes à consulter sûrement entre vous.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1400 Comme dans le cas d'une audience, on va s'assurer qu'il y en ait le moins possible, c'est certain, mais il se peut effectivement, comme présentement, qu'on puisse en avoir.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

1405 Dépendamment toujours évidemment des enjeux. Je vous dirais que les enjeux normaux pourraient être adressés assez rapidement.

Là, on parle quand même d'enjeux importants, donc il faut réfléchir adéquatement.

1410 Je vous admettrai qu'on s'attendait d'avoir une médiation à laquelle on avait de la latitude de débattre et de discuter de façon plus large, mais là ici, on parle d'un contexte qui est excessivement encadrant. Donc il nous faut en discuter.

PAR LA COMMISSAIRE:

1415 C'est ça. Mais ils avaient précisé déjà leur condition.

PAR M. HUGUES GIRARDIN:

Parfait.

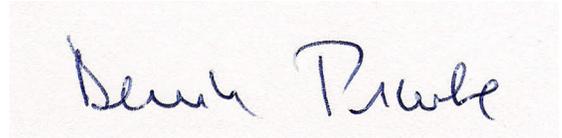
1420

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci encore, merci d'être venus, bonne fin de journée.

1425

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

1430